

Appel à propositions n° PCD/08/034

Annexe 2 – Fiche de prix

I. Général

Date	
Nom et adresse de la société	
Téléphone et télécopieur	
Courrier électronique / page Web	
Nom du représentant autorisé	
Signature du représentant autorisé	
Nom de la personne à contacter	

II. Acceptation des conditions de l'appel d'offres

a) Validité de l'offre :

Nous certifions que l'offre de notre entreprise est valable 90 jours.

oui non

b) Prix :

Nous certifions que les prix indiqués par notre entreprise sont :

- i) fermes pour une période de toute la durée du contrat (cinq ans) ;
- ii) en francs suisses ; et,
- iii) DDU, Genève – Incoterms 2000, pour les fournitures de biens.

oui non

c) Conditions générales :

Nous certifions que notre entreprise accepte les Conditions Générales d'acquisition de biens et de services de l'OMPI.

oui non
/...

III. Composante technique

Conformément au paragraphe 23 de la lettre d'invitation

a) Informations relatives à l'expérience de notre société dans ce domaine

Références à des projets similaires récents : nom de l'organisation / entreprise concernée, téléphone et nom de la personne à contacter, type de contrat, montant annuel, etc. (en fournissant les informations suivantes, notre société autorise l'OMPI à prendre contact avec les personnes listées ci-dessous) :

1.
2.
3.
4.
5.

b) Informations relatives à la qualification professionnelle de notre société

- i) Date de création de l'entreprise :
- ii) Chiffre d'affaires annuel : - année 2005 :
- année 2006 :
- année 2007 :
- iii) Curriculum Vitae (joint à ce document)

c) Délai d'intervention

Le délai d'intervention à envisager,
dès demande écrite de l'OMPI, est de jours ouvrables

d) Délai de dépannage / réparation

Le délai de dépannage/réparations urgents,
dès demande écrite de l'OMPI, est de heures

IV. Composante financière

Conformément au paragraphe 24 de la lettre d'invitation

Veillez noter que, comme indiqué au paragraphe 32 de la lettre d'invitation et au paragraphe 6 de l'Annexe 1 :

- a) en fonction des travaux exécutés ces dernières années et selon les besoins et projets futurs, le temps de présence d'un menuisier dans nos locaux est estimé à environ 1,5 jour par semaine (12 heures) ;
- b) la présence du menuisier peut être ponctuelle (quelques heures dans la journée) ou effective durant plusieurs jours d'affilée, ceci évidemment en fonction des travaux à entreprendre. L'entreprise jugera le nombre de personnes nécessaires pour chaque tâche planifiée à l'avance ; et,
- c) ces quantités sont basées sur des estimations et sont fournies à titre purement indicatif. Par conséquent, l'OMPI ne s'engage en aucune manière à commander un nombre de prestations identiques ou supérieures à celles indiquées..

1. Prestation de base – horaires de bureaux

Nombre estimé de prestations demandées par semaine : 12 heures

Coût horaire hors taxe,
heures ouvrables (7h00 à 18h00) francs suisses par heure

2. Prestation ponctuelle – hors horaires de bureaux

Nombre estimé de prestations demandées par an : 50 heures

Coût horaire hors taxe, hors horaires bureaux
(18h00 à 24h00) et les samedis francs suisses par heure

3. Montage d'une cloison de séparation de bureaux en panneaux sandwich (bâtiments GBI et GBII) soit :

Nombre estimé de prestations demandées par an : de 10 à 50

- mise en place depuis la zone de travaux concernée (les panneaux sont amenés à pied d'œuvre par les manutentionnaires de l'OMPI) de cinq panneaux sandwich de dimensions d'environ 1004 x 2820 mm, épaisseur 60 mm.

- pose de profils en bois de réception des panneaux ;

- pose des plinthes et tout autre élément de finitions aux raccords avec les éléments fixes du bâtiment ;

/...

- isolation phonique si nécessaire sur le pourtour de la cloison, y compris toutes suggestions.

Forfait : francs suisses par paroi

4. Dépose d'une cloison de séparation
dito texte point 3 et mise en stock

Nombre estimé de prestations demandées par an : de 10 à 50

Forfait : francs suisses par paroi

5. Dépose et repose d'une cloison de séparation
située sur le même étage dito texte point 3

Nombre estimé de prestations demandées par an : de 10 à 50

Forfait : francs suisses par paroi

6. Fourniture et pose d'un rayonnage standard en bois pour entreposer des archives

Nombre estimé de prestations demandées par an : de 0 à 20

Rayonnages composés de :

- Echelles en pin massif 45 x 45 mm rabotées destinées à supporter les étagères, y compris toutes suggestions.

Dimensions : hauteur : 2000 mm
 largeur : 650 mm
 longueur : 6000 mm
 nombre de rayons : 6 pièces
 nombre d'échelles : 7 pièces

..... francs suisses

- Etagères en mélaminé blanc, épaisseur 25 mm, champ collé sur toutes les faces, y compris toutes suggestions.

Dimensions des étagères : largeur : 650 mm
 Longueur : env. 1000 mm
 Nombre de pièces : 36 pièces

..... francs suisses

Total pour le point 6 : francs suisses